

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de mars, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Éric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, Mme Chantal BOULONGNE, M. Patrick NOGIER,

Adjoint,

Mme Evelyne DUPUY, M. Jean GRARD, Mme Maud DUBLINEAU, M. Jean-Michel PERCHERON, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Catherine GAULTIER, M. Jaime DE MAGALHAES, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Blandine LENAIN, Mme Tatiana ROFFAY, Mme Asma MHAIH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, M. Hicham KHABBICH, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY,

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe COLOMBAT ayant donné pouvoir à M. Anséric LEON,
M. Jean-Gérard PAUMIER ayant donné pouvoir à M. Laurent RAYMOND,
Mme Sylviane DELANNOY ayant donné pouvoir à Mme Evelyne DUPUY,
M. Jean PARZANESE ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth MILLEY,
Mme Marie-Charlotte MOREAU ayant donné pouvoir à Mme Brigitte LE BRET,
M. Maxime GUIHERY ayant donné pouvoir à M. Jaime DE MAGALHAES.

ABSENTS :

Mme Maud DUBLINEAU a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire

Avant d'évoquer l'ensemble des décisions prises depuis le dernier conseil municipal, je voudrais que nous prenions ensemble un petit temps, non pas d'échange, mais de recueillement, et puis de vous expliquer particulièrement ce que nous avons fait et ce qui nous restera possiblement à faire au sujet de notre action et des actions solidaires qui sont nécessaires avec le peuple ukrainien. Dès que la situation s'est considérablement détériorée donc dès que l'Ukraine a commencé à être envahie, par le biais de l'Association des Maires de France, par le biais de l'AMIL, nous avons décidé, sur nos communes, de se porter candidat volontaire pour engager des actions fortes et qui engagent et permettent de mobiliser nos administrés.

Donc nous avons, à Saint-Avertin, créé une adresse mail de référence : ukraine@ville-saint-avertin.fr. Pour pouvoir favoriser les contacts, les échanges avec la mairie, prendre en compte tous les messages qui arriveraient afin de ne pas en perdre. Et puis nous avons par la suite, relayé et mis en ligne les coordonnées de la nouvelle plateforme portée par les services de l'Etat, qui permet de mieux centraliser, mieux coordonner et d'organiser l'ensemble des aides. Les offres d'aides sur notre territoire sont, majoritairement des propositions d'administrés afin d'accueillir des ukrainiens et puis la deuxième solution et proposition d'aide qui s'est faite, c'est avec la FFSS que nous avons ouvert un point de collecte tous les soirs du lundi au vendredi, de 18h à 20h, les personnes peuvent venir déposer du matériel requis. C'est-à-dire, figurant sur la liste, qui a été modifiée il y a 2 jours, puisque nous avons eu énormément de vêtements donc nous les avons retirés des propositions.

L'ensemble de ces collectes sont portées sur les entrepôts départementaux de la protection civile et de la Croix-Rouge également, puisque les entrepôts de la protection civile sont victimes d'une embolisation du fait du grand nombre de dons des tourangeaux. Pour autant, la situation est très inquiétante politiquement, économiquement et humainement. Et c'est sur cet axe-là, que je voudrais que ce soir nous ayons une pensée commune pour la population ukrainienne, ainsi que pour le Président Volodymyr Zelensky, qui est remarquable par son engagement. Il aurait pu remplir un avion d'argent et quitter l'Ukraine. Il ne l'a pas fait, il aurait pu se cacher dans un bunker, il ne le fait pas et ne le fera pas. Il aurait pu aussi livrer l'Ukraine directement à la Russie et il ne l'a pas fait et on sait qu'il ne le fera pas. Ce Monsieur, qui n'était pas destiné à devenir un président de la république d'un pays démocratique et libre, se comporte d'une façon qui est digne et qui nécessite du respect pour ce qu'il peut porter et décliner et la population ukrainienne ensemble également.

Volodymyr Zelensky coordonne ses troupes et engage une formidable résistance, malheureusement démesurée par rapport à la puissance Russe. Mes chers collègues je vous propose de partager un temps d'hommage et de silence pour la population Ukrainienne. J'invite le public et les intervenants de la Nouvelle République à se joindre à nous.

Je vous en remercie.

M. Hicham KHABBICH

Je tire mon chapeau à la résistance du Président ukrainien et au peuple ukrainien. Je voulais réagir et demander une minute de silence si cela n'avait pas été prévu et c'est très bien que cela ait été prévu. La situation actuelle nous rappelle de faire preuve de solidarité et soutien envers les plus fragiles donc nous témoignons toute notre solidarité au peuple ukrainien et à tous les peuples opprimés qui défendent leur liberté.

On ne peut être que fier de l'élan de solidarité du peuple français envers le peuple ukrainien, je souhaite aussi parler des souffrances subies par d'autres populations qui ont subi la guerre, au péril de leur vie mais qui n'ont pas eu le même traitement. Notre soutien doit être sans faille,

pour tous les humains, sans distinction. C'est ce que je voulais soulever ce soir, faire une minute de silence pour tous les peuples opprimés.

M. le Maire

Je vous remercie et je remercie également la population Saintavertinoise qui se mobilise beaucoup, ce qui est le cas dans d'autres communes de la métropole.

Pour information du Conseil municipal, voici les 36 décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DECISION N°2022/1 PORTANT PASSATION D'UNE MODIFICATION DU CONTRAT EN COURS D'EXECUTION N°C183744 AUPRES DE LA SOCIETE ARPEGE AFIN D'INCLURE LA MAINTENANCE ESL ORACLE SE2 LIE AUX PROGICIELS ADAGIO V5, CONCERTO OPUS, MAESTRO V5, REQUIEM V5 ET MELODIE V5

Pour cette décision, il s'agit d'une modification de marché au contrat N°C183744, passée avec la société ARPEGE (13 rue de la Loire – CS23619 – 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex), pour un montant annuel de 469,00€ HT.

DECISION N°2022/2 ET N°2022/3 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR 2022

Pour ces décisions, il s'agit :

De solliciter la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer les travaux concernant les bâtiments suivant :

- Hôtel de ville ;
- Domaine de la petite enfance ;
- Espace Simone Veil ;
- Salle de sport les Aubuis ;
- Salle des fêtes ;
- Salle d'exposition l'Annexe ;
- Groupes scolaires ;
- Cimetière.

Le coût des travaux est estimé à 104 200 euros HT.

De solliciter la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer les travaux de rénovation des pieds de poteaux de deux préau du groupe scolaire des grands Champs.

Le coût des travaux est estimé à 95 000,00 euros HT.

DECISION N°2022/4 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Pour cette décision, il s'agit de solliciter la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer les travaux relatifs au remplacement des fenêtres de toit du bâtiment de la petite enfance et de reprendre les peintures et l'éclairage de la structure Tom Pouce.

Le coût des travaux est estimé à 43 300,00 euros HT.

**DECISION N°2022/5 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR -
RENOVATION DE TROIS SALLES DE CLASSE DANS LES GROUPES SCOLAIRES**

Pour cette décision, il s'agit de solliciter la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer les travaux relatifs à la rénovation de trois salles de classe dans les groupes scolaires.

Le coût des travaux est estimé à 50 000,00 euros HT.

**DECISION N°2022/6 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR 2022**

Pour cette décision, il s'agit de solliciter la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer les travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment rue de Grandmont et place du 11 novembre.

Le coût des travaux est estimé à 362 309,00 euros HT.

**DECISION N°2022/7 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA
POLICE MUNICIPALE ET LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Une procédure de marchés à procédure adaptée portant sur les travaux de deux lots apparut infructueux lors de la procédure précédente relatifs à l'aménagement de locaux pour la police municipale et la banque alimentaire a été lancée. Suite aux offres reçues, lesdits marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montants HT
N° 2 – Serrurerie	DUBOIS Aluminium 4 rue Yves Chauvin – 37510 BALLAN MIRE	13 010.95 €
N° 7 – Electricité	ITELEC 8 rue du Plateau – 37390 METTRAY	40 676.00 €
MONTANT DES LOTS 2 ET 7	53 686.95 €	
MONTANT DES TRAVAUX ATTRIBUES (Décision 2021/139)	132 949.83 €	
MONTANT DES TRAVAUX TOTAUX	186 636.78 €	

**DECISION N°2022/8, N°2022/13, N°2022/15, N°2022/18, N°2022/25, N°2022/27, N°2022/28
PORTANT ACHAT DE CONCESSION DE TERRAIN, DE COLUMBARIUM ET DE
CAVURNE / DECISION N°2022/9, N°2022/11, N°2022/12, N°2022/14, N°2022/16,
N°2022/17, N°2022/19, N°2022/20, N°2022/21, N°2022/22, N°2022/23, N°2022/24 ET**

N°2022/26 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE TERRAIN OU DE COLUMBARIUM

Il s'agit de 20 décisions portant octroi/renouvellement d'une concession dans le cimetière communal.

11 décisions concernent l'octroi de concessions et 9 décisions concernent le renouvellement de concessions au sein du cimetière communal :

- 1 décision concerne une concession pour une durée de 5 ans,
- 9 décisions concernent une concession pour une durée de 15 ans,
- 10 décisions concernent une concession pour une durée de 30 ans.

Etant précisé que pour 20 concessions attribuées, les sommes s'élèvent entre 118 € et 900 € et que pour la concession d'une durée de 5 ans, la commune prend en charge leur coût, la personne inhumée étant dépourvues de ressources.

DECISION N°2022/29 PORTANT SUR LE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS

Pour cette décision, il s'agit d'accepter la mise à disposition de la parcelle cadastrée section BN 0139, dans les conditions définies dans une convention de mise à disposition.

Cette mise à disposition débute le 02 février 2022 et est consentie pour la durée de la formation des salariés en insertion.

La parcelle est mise à disposition de l'Association par la commune à titre gracieux.

DECISION N°2022/30, N°2022/31, N°2022/32, N°2022/33 ET N°2022/34 PORTANT ALIENATION DE GRE A GRE UN BIEN MOBILIER – VENTE DE BOIS

Pour ces 5 décisions, il s'agit de vendre des stères de bois au prix de 30 € le stère. Un titre exécutoire de recette d'un montant de 60 € sera émis à l'encontre de chaque acheteur.

DECISION N°2022/35 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT RUE DE GRANDMONT

Pour cette décision, il s'agit de solliciter le Fonds Départemental de Développement le plus élevé possible pour financer la réhabilitation du bâtiment rue de Grandmont et la place du 11 novembre.

Le coût des travaux est estimé à 362 309,00 € HT.

DECISION N°2022/36 PORTANT ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Pour cette décision, il s'agit d'acquérir par voie de préemption deux biens appartenant à Monsieur NEVEU :

- d'une part, le bien situé Lieu-dit Le Placier à Saint-Avertin (désigné lot n°3 dans la déclaration d'intention d'aliéner) ;
- d'autre part, le bien situé Lieu-dit Les Masnières à Saint-Avertin (désigné lot n°4 dans la déclaration d'intention d'aliéner).

La vente se fera au prix de 65 452,50 € (+ 4 135,98 € de frais d'agence), c'est-à-dire au prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, plus les frais d'acquisition notariés.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

DECISION N°2022/37 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DU DSIL 2022

Pour cette décision, il s'agit de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local la plus élevée possible pour financer des travaux permettant la sécurisation et l'accessibilité à différents bâtiments communaux (Place Steinbach, rue de Larçay, Place de la Marne et au Nouvel Atrium).

Le coût des travaux est estimé à 70 000 euros HT.

Pour votre information, les décisions prises en Conseil Métropolitain du 28 février 2022 de Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur la plate-forme dédiée.

1 - DEBAT SUR LE COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après avoir constaté que le compte est régulier :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – DEBAT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Le compte administratif 2021 doit être voté avant le 30 juin 2022. Il se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	15 127 672.86	17 215 788.91
Résultat exercice N-1		2 058 917.65
Total	15 127 672.86	19 274 706.56
RESULTAT		4 147 033.70

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	5 463 973.30	4 188 401.31
Résultat exercice N-1		1 511 886.77
Restes à réaliser	2 845 721.54	269 943.77
Total	8 309 694.84	5 970 231.85
RESULTAT	2 339 462.99	

M. le Maire

Cette vérité des prix est le reflet de la vie de notre commune, avec un regard dans le rétroviseur. L'année 2021 a été perturbée par la crise sanitaire, cela a eu des incidences sur les dépenses. Je rappelle que dans nos engagements, tout saintavertinois a pu bénéficier du centre de vaccination, ouvert pendant 5 mois et dans lequel nous avons réalisé plus de 100 000 injections. Pour illustrer la grandeur de cette organisation, à titre d'exemple, Joué-les-Tours en a réalisé 86 000 sur une année complète. C'est à mesurer en terme d'impact et organiser, ce projet a été porté avec des partenaires évidemment, je pense à la CPTS particulièrement mais c'était le cas aussi de la FFSS. Avec beaucoup d'engagement, volontariat et aussi des investissements municipaux, en partie pris en charge par l'ARS à hauteur de 25 000 euros, après le retrait des facturations des frais de gardiennage et sécurité.

Lors de l'ouverture du centre de vaccination, c'était la police municipale qui l'assurait mais lorsque les activités municipales ont repris à la fin du confinement, il était évident que la police, on en avait besoin pour nos organisations propres. Ainsi, à la demande de l'Etat, parce qu'il y avait des précédents dans d'autres centres de vaccination, il a fallu recruter un partenaire extérieur pour assurer cette sécurité, on en a eu entre 15 000 et 18 000 euros, et cette somme vient de nous être refusée par l'ARS, car nous avons la capacité de nous en occuper en interne donc ce n'était pas à eux d'assumer cette charge. Un an après, ils nous disent que cette fameuse charge n'est plus à leur disposition, nous ne lâchons pas pour autant, il y a eu un petit temps à la préfecture pour remercier les bénévoles, je ne laisserai pas passer cette occasion forte de réclamer ce qui me semble être un dû puisque ce sont, aujourd'hui, les saintavertinois qui contribuent au paiement de cette charge.

C'était voulu, au départ et volontaire, que certaines sommes soient dans notre compte administratif et financées comme telle. Parce que cet engagement était d'intérêt commun et me semblait nécessaire qu'on y apporte notre contribution, mais cet intérêt commun a trouvé ses limites.

Donc le budget de fonctionnement est bien tenu, on a quelques dépenses en moins aussi. On n'a pas tenu le festival des horizons, nature en fête mais on a aussi beaucoup de dépenses en plus et puis la bonne tenue de ce budget de fonctionnement nous a permis d'engager un autofinancement, un excédent de fonctionnement suffisamment conséquent pour que nous n'ayons pas recours à un emprunt malgré les forts investissements faits cette année.

Des investissements qui, au global, restent à réaliser, assez concrets et corrects. Notamment, quand je compare à ce qui s'est fait dans d'autres communes et à la métropole. Donc il reste des actions à mener, puisque toutes n'ont pas été menées, entre autres liées au Covid, il fallait les entreprises et les matériaux disponibles. Pour autant, nous avons livré deux gros projets du mandat : la salle de tir à l'arc, reconnue nationalement puisque le directeur des services techniques de la fédération française de tir à l'arc considère aujourd'hui que c'est l'une des

plus belles salles indoor de France. Et puis, fin décembre, au moment du marché de Noël, nous avons pu livrer et mettre en action l'Orangerie avec sa rénovation totale qui contribue à notre forte volonté de rénover et entretenir notre patrimoine municipal. L'Orangerie est un des premiers actes de cet axe. Les anciennes écoles, là où se trouve le théâtre éphémère et les AMAP font partie de cette deuxième phase de rénovation.

Un compte administratif plutôt bien géré et opérant de la réalité du quotidien 2021. Y-a-t'il des questions avant que je me retire ?

M. Hicham KHABBICH

On peut remarquer que cela traduit les orientations de la majorité, selon moi les flux financiers ont été réduits à cause du Covid et en ce qui concerne les projets, il n'y a rien de structurant, à part les projets qui ont déjà été lancés par la mandature de Monsieur PAUMIER.

M. le Maire

Pardon ? Cela appelle à quelques explications de votre part s'il vous plaît.

M. Hicham KHABBICH

A part les terrains de tennis ou autres, les projets structurants ont été lancés par la mandature de Monsieur PAUMIER.

M. le Maire

Je réitère ma question, pour étayer votre remarque, les terrains de tennis n'étant pas réalisés en 2021 puisque les travaux sont en cours donc c'est pour 2022. Mais les travaux réalisés en 2021, livrés en 2021, les principaux que sont la salle de tir à l'arc et l'Orangerie, pouvez-vous en dire plus ?

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Simplement pour préciser, c'est que cela faisait partie du programme de Monsieur PAUMIER pour 2016. A savoir que c'était l'aménagement de la Bellerie pour une somme de 12 millions d'euros à étaler sur 12 ans à peu près, notamment l'Orangerie. Cela faisait partie de la médiathèque de Cangé, on avait commencé à travailler sur l'Orangerie avec des ouvriers du devoir donc de façon à revoir un devenir de l'Orangerie en terme de rénovation du patrimoine. Donc tout ce qui a été fait est la continuité de ce qui a été mis en place par Monsieur PAUMIER. Je veux bien que les choses, mis en place par Monsieur GUILLEMIN au départ, et ensuite vous par la suite. Mais en terme de projet, l'origine du projet, la personne fondatrice de ce projet est monsieur PAUMIER.

M. le Maire

Merci Madame LIZE-BRUN, cette précision est un peu plus claire, mais alors si effectivement on doit parler d'origine, sans remonter au Neandertal, c'est Robert POUZIOU qu'il faut remercier. Les premiers terrains dans la perspective d'un complexe sportif à la Bellerie, c'est Monsieur POUZIOU qui en fait l'acquisition.

C'est comme cela que ça se traduit concrètement, on ne va pas refaire l'histoire Brigitte mais l'élection de 2018 que nous provoquons est bien justement dans la perspective de la réalisation des projets de 2014 et la volonté de les mener et ça nous l'avons effectivement engagé et mené. Et j'ai la fierté d'avoir accompagné l'équipe majoritairement présente ici qui a mené ces projets et je revendique cette légitimité. Mais l'embryon du projet remonte à bien plus loin, je vous l'accorde.

D'autres remarques sur le compte administratif ?

M. le Maire se retire. M. Léon est élu président de séance pour faire procéder au vote.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions, (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY), décide :

En dehors de la présence de M. Laurent RAYMOND, d'approuver le compte administratif 2021, lequel fait ressortir un excédent de fonctionnement de 4 147 033,70 € et un déficit d'investissement (y compris les restes à réaliser) de 2 339 462,99 €, soit un excédent global de 1 807 570,71 €.

3 – DEBAT SUR LE BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES- EXERCICE 2021

Monsieur Patrick NOGIER, rapporteur

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. ».

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'état récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2021, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2021							
CESSIONS							
Nom de l'acquéreur	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération	Date de signature de l'acte	Motif	Prix de vente
M. LEON et Mme PERRIOT	terrain nu	BY n°149 (16 m ²)	12 rue des Anciennes Ecoles	décision n°10 du 03/02/2021	19/08/2021	parcelle affectée à aucun usage particulier	1 300,00 €
NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE	terrain bâti	AX n°84 (946 m ²)	16 bis rue de Verdun	décision n°95 du 20/11/2019	24/09/2021	projet immobilier (comprenant 3 logements sociaux)	165 000,00 €
SCCV PETIT CHER	terrain bâti	BZ n°94 (164 m ²) BZ n°95 (245 m ²)	26 et 28 rue de Rochepinard	décision n°24 du 31/03/2021	21/12/2021	projet immobilier (comprenant 6 logements sociaux)	245 000,00 €

ACQUISITIONS							
Nom de l'ex-propiétaire	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération ou de la décision (en cas de préemption)	Date de signature de l'acte	Motif	Prix d'acquisition hors frais
Mme PINEAU	terrain nu	BA n°74 (579 m ²)	Rue Sainte Hélène	décision n°23 du 31/03/2021	18/06/2021	élargissement rue Sainte Hélène	2 000,00 €

RETROCESSIONS (VOIRIES ET ESPACES VERTS)							
Nom de l'ex-propiétaire	Nature immeuble	Références cadastrales et superficie	Secteur	Date de la délibération	Date de signature de l'acte	Motif	Prix d'acquisition hors frais
Copropriétaires du Lotissement de la Sagerie sous S101	voirie	CI n°140 (1954 m ²)	Allée de la Sagerie	décision n°60 du 17/06/2015	30/03/2021		retrocession à titre gratuit

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice 2021 et qui sera annexé au compte administratif.

M. le Maire

C'est uniquement un bilan annuel des cessions et acquisitions que vous connaissez déjà.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice budgétaire 2021 ; ce bilan étant annexé au compte administratif.

4 – DEBAT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 147 033,70 € et un déficit d'investissement de 2 339 462,99 €.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2022. Afin de couvrir le déficit d'investissement, il convient d'affecter l'excédent du résultat de fonctionnement.

Section d'investissement	
1068 Réserves	2 339 462,99 €
Section de fonctionnement	
002 Résultat reporté	1 807 570,71 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021 qui s'élève à 4 147 033,70 €.

5 – DEBAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Le projet de budget primitif 2022 de la Commune a été examiné par la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Communication du 1^{er} mars 2022.
Un exemplaire du budget primitif 2022 ainsi que le rapport de présentation de celui-ci sont joints à la convocation.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	18 410 511,71 €
Section d'investissement	9 128 893,54 €
Total	27 539 405,25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	3 517 496,00 €
012	Frais de personnel	9 510 000,00 €
014	Atténuation de produits	99 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 196 646,00 €
66	Charges financières	85 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 427 751,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 463 618,71 €
	TOTAL :	18 410 511,71 €

RECETTES

70	Ventes de produits, prestations de services	1 975 300,00 €
73	Impôts et taxes	11 448 536,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 041 230,00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
76	Produits financiers	
013	Atténuation de charges	140 000,00 €
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	857 875,00 €
002	Solde d'exécution reporté	1 807 570,71 €
	TOTAL	18 410 511,71

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BP 2022
Dépenses d'équipement :	7 349 618,54 €
Dépenses financières :	836 400,00 €
Dépenses imprévues :	85 000,00 €

Dépenses d'ordre :	857 875,00 €
001 Solde d'exécution reporté	
TOTAL :	9 128 893,54 €

RECETTES

	BP 2022
Recettes d'équipement :	2 011 746,06 €
Recettes financières :	2 989 462,99 €
Recettes d'ordre :	3 891 369,71 €
001 Solde d'exécution reporté	236 314,78 €
TOTAL :	9 128 893,54 €

En section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 349 618,54 € et sont financées par :

- 72,64% d'autofinancement (5 337 872,48 €),
- 17,18% d'emprunt bancaire (1 263 061,29 €),
- 10,18% de subventions (748 684,77 €).

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 836 400 € pour 2022. Au 1er janvier l'encours de dette était de 4 230 686,89 €.

En section de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,24% par rapport au BP 2021
 - o Les dépenses à caractère général augmentent de 5,85%
 - o Les charges de personnel augmentent de 1,22%.
 - o Les charges financières diminuent de 27,97%.
 - o Les autres charges de gestion courante augmentent de 1,85%.
- Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,13%
 - o Les produits des services augmentent de 0,96%
 - o L'évolution des produits des divers impôts et taxes est estimée à la hausse de 3,80%
 - o Les dotations, subventions et participations diverses diminuent de 6,43%.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 – budget principal – de la Commune.

M. le Maire

Ce budget est dans la continuité des orientations présentées au dernier Conseil municipal, je ne vais pas revenir sur les chiffres. Ce que l'on peut constater surtout c'est que nous rentrons dans la phase finale du projet sportif de la Bellerie, on en remerciera Monsieur POUZIOU, avec la construction et la couverture des terrains de tennis. L'aménagement de la rue des caves à goûter, je rappellerai par principe que si elle n'est pas faite, ce n'est pas parce que nous ne souhaitons pas la faire mais parce que cette rue ne peut être aménagée qu'en concertation avec la commune de Larçay, avec un partage des charges, dans le deuxième semestre de l'année mais le tablier de cette rue sera revu lorsque Larçay aura revu le réseau d'eau. C'est une grande satisfaction pour ceux qui y habitent.

Des points importants également qui ne sont pas forcément détaillés dans le cadre du budget mais la continuité des pistes cyclables avec des études, des aménagements, le plateau sur la

rue Lavoisier, le carrefour de la rue du Général De Gaulle et les rues des pierres plates qui vont être refaites en partenariat avec la métropole. De la même façon on engage la métropole car elle a compétence sur les voiries et la continuité cyclable, sur l'avenue du général De Gaulle ainsi que les rue Léon Brulon et Beugaillard.

Vous savez que les enfants, lorsqu'ils se rendent au collège, ont besoin de traverser au niveau de la rue Léon Brulon, pour pouvoir revenir sur la partie sud de l'avenue du général De Gaulle, et bien demain ils pourront continuer en passant devant les Grands Champs et reprendre la continuité au niveau de l'école des Grands Champs, jusqu'au CHRU puisque l'idée de ce tronçon que l'on souhaite améliorer et entériner, c'est de rentrer le schéma cyclable de la Ligne 4, des grandes lignes qui vont pouvoir relier Saint-Avertin à Druye. Et c'est un des projets qui a été également validé par la métropole, lundi dernier.

On maintient les subventions aux associations, c'est un engagement fort que nous souhaitons prendre et que nous avons pris en 2021. Idem pour le CCAS et enfin le gros des travaux va être lié à l'étude et les engagements sur les performances énergétiques des bâtiments, le premier de ces engagements va se faire autour du bâtiment du CCAS, qu'il va falloir peut-être renommer autrement puisque finalement ce bâtiment accueille aussi la banque alimentaire au rez-de-chaussée donc un espace qui va être totalement rénové, les travaux sont en cours. Et puis une autre partie de cet espace qui va être dévolu à la police municipale, puisque les locaux dont ils disposent sont vraiment très étroits et la rénovation de ce bâtiment leur permettra d'accéder à une surface bien plus digne et nécessaire pour leur fonctionnement.

La performance énergétique rentre aussi en compte dans les études qui vont être menées puisque la consommation d'énergie, aujourd'hui, est impactée par les bâtiments dits « énergivores », si nous devons avoir une vision de caméra thermique sur la périphérie de Saint-Avertin, nous serions surpris de voir que les bâtiments municipaux sont en rouge vif car ils sont énergivores. Je pense aux écoles entre autres, et les prochaines interventions au cours du mandat seront des actions fortes pour organiser et réorganiser l'extérieur de ces bâtiments pour préserver la consommation. Toujours moins consommer, car l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas.

Et quelques actions fortes sur la préservation du patrimoine. Egalement important, c'est que malgré des fortes augmentations de l'enveloppe ressources humaines, avec les obligations qui nous sont portées et qui sont nécessaires sauf qu'elles nous sont directement applicables mais nous n'avons pas plus de ressources donc il nous faut faire attention à nos dépenses et ces dépenses là nous permettent de dégager un autofinancement intéressant et significatif, qui nous permettra aussi de faire des travaux et investissements.

Et puis derrière tout cela, il y a tout de même une incertitude, c'est l'augmentation globale des coûts de l'énergie. Il suffit de regarder le prix du carburant actuellement. Ce que nous avons projeté dans le budget ne tient pas forcément compte de l'évolution de la situation et il n'est pas impossible de devoir faire en cours d'année une décision modificative de ce budget, afin de prendre en compte les évolutions qui étaient prévues mais pas forcément à la hauteur de ce que nous allons subir.

Le taux de fiscalité maintenu en 2021, et il va falloir être pédagogue auprès de nos administrés afin qu'ils comprennent bien que s'ils payent plus d'impôt aujourd'hui ce n'est pas lié à la ville. Puisque le taux d'imposition municipal est le plus bas, après celui de Chambray-les-Tours sur l'ensemble de la métropole. Mais nous continuons à payer toujours plus d'impôt, même si nous n'augmentons pas le taux, parce qu'il y a une augmentation significative de la valeur locative. Puis s'est rajoutée en 2021 et donc en 2022, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, liée à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui va continuer à augmenter parce qu'aujourd'hui la taxe est à 25 euros l'enlèvement de la tonne et en 2025, elle sera à 65 euros.

Donc cette répercussion imposée à la métropole, se fera sur nos impôts donc il faut bien comprendre que si les impôts augmentent c'est lié à ces conditions-là, et on ajoute la taxe GEMAPI.

C'est important d'être pédagogue, et en maintenant nos taux d'imposition cela évite d'avoir un seuil encore plus élevé.

Puis, on cherche à optimiser nos dépenses mais cela ne nous empêche pas de chercher des recettes et d'aller chercher des subventions, elles ont été présentées par Éric, celles pour lesquelles nous sommes certains. Nous ne pouvons pas afficher des dépenses ou recettes et donc des subventions si elles ne sont pas encore validées mais je pense qu'elles seront supérieures mais incapables de vous dire la hauteur exactement. Et c'est important de le souligner, on garde dans nos recettes un œil attentif à la tarification de nos services, qui vont évoluer et vont devoir car ils n'ont jamais évolué. Ils vont devoir être revus, cette tarification sera fondée sur la tarification fiscale, y compris pour la restauration scolaire, pour 2022-2023.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Tout d'abord, sur la forme, j'ai participé à la commission des finances et les tableaux sont très précis durant la commission. Et j'avais des questions seulement sur des précisions de ligne comptable et la difficulté c'est qu'avec la présentation de ce soir c'est difficile. Je ne vais pas revenir en arrière, c'était peut-être des détails mais je pense que c'est important quand même pour les personnes qui sont dans la salle, d'avoir un peu plus de précisions. Parce que là c'est assez global, c'est plus fun on va dire, mais c'est, pour moi, un peu trop global.

Deuxième chose, vous y avez répondu en partie, à savoir pour les aides qui vont être apportées, de façon extérieure, notamment une, j'aurais aimé avoir des précisions : par le département, Monsieur PAUMIER en a fait état lors de la commission, il y allait avoir une aide conséquente. Il a vraiment insisté sur le mot conséquent et il aurait aimé que vous en preniez part. Est ce qu'on peut avoir une précision sur l'ordre de grandeur de cette aide ?

Ensuite, c'était sur l'attribution de dotation de solidarité communautaire, donc là c'est une petite précision : c'est-à-dire qu'en 2021, le budget primitif c'était 280 000 euros à peu près, et là ça passe à 337 000 euros. A savoir, ça fait un différentiel de plus de 20%, donc l'origine de cette augmentation conséquente ?

Et troisième chose relative au débat d'orientation budgétaire, vous en avez précisé l'ordre, à savoir la révision des tarifications pour les services de la mairie en fonction des familles, des revenus. Je voudrais savoir si c'est en fonction du quotient familial et notamment pour les cantines.

M. le Maire

Dans l'ordre, la première question où vous dites d'avoir une présentation plus global, n'hésitez pas à poser des questions en commission, je vous vois souvent dans la retenue en commission, prendre des notes pour étayer des réactions en Conseil municipal mais le côté très technique de la commission permet cela, particulièrement puisqu'en commission vous avez des agents municipaux qui ont cette technicité là et surtout qui auront une objectivité qui ne sera jamais remise en question car je peux vous dire l'objectivité des travaux qu'on a mené dans le cadre du pôle Bellerie qui peuvent être remis en question.

Mais un agent municipal, quand il vous dira que telle subvention, telle disposition est faite comme cela, c'est complètement cohérent et non remis en question.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Alors je précise, en fait en commission il y a beaucoup de choses qui sont données, beaucoup d'informations, énormément d'informations. Je ne suis pas comptable, un peu béotienne dans les finances, lorsque j'ai beaucoup d'information qui me sont données j'ai pas le réflexe automatique de la question qui me vient comme ça. Et c'est après quand je travaille un peu à la maison, que j'essaie de comprendre, et donc le problème il est là c'est qu'en fait je me pose des questions en préparant le Conseil municipal.

Je pense que les questions peuvent se poser au Conseil municipal, et ce n'est pas pour faire des effets.

M. le Maire

Seulement Brigitte, il y a peut-être effectivement beaucoup d'informations qui sont transmises en commission, on est là en commission pour prendre le temps d'expliquer, n'hésitez pas à les poser si elles arrivent à ce moment-là ou même le lendemain s'il le faut, en m'appelant ou en appelant les services qui sont à votre entière disposition à tout moment. Là aussi les services sont importants car ils vous donneront de la précision. En conseil municipal, bien évidemment, c'est l'objet et nous sommes tous en capacité de répondre avec des éléments même si nous sommes également tous un peu béotiens modérés. Mais c'est important de pouvoir le faire de cette façon.

Pourquoi est-ce qu'on ne vous présente pas en Conseil municipal, la même chose qu'en commission ? Ne serait-ce que parce que les commissions servent à préparer le conseil et qu'il serait soporifique au possible. Et messieurs-dames, avec tout le respect que je vous dois et que je vous accorde, je construis et nous construisons des délibérations pour les conseils, pour qu'elles puissent être entendues par l'ensemble des élus et qu'elles puissent continuer à faire avancer notre collectivité. C'était l'objet, je ne sais pas si c'est le côté fun que vous expliquez de la présentation d'Éric, l'idée de la présentation d'Éric, que nous travaillons en amont tous ensemble, c'est qu'elle soit accessible et je pense qu'elles sont faites de façon accessible.

Sur les subventions, effectivement, vous avez vu en commission Monsieur PAUMIER qui revenait de sa fonction de président du Conseil départemental où, avec ses directeurs ils avaient, et nous en avons eu quelques échos, validé le F2D. Dans le F2D, j'ai cru comprendre que la somme que nous avions demandée, soit 200 000 euros pour nous aider à contribuer aux terrains de tennis. Mais il y a d'autres subventions demandées par ces instances pour lesquelles nous n'avons pas de retour. Tout d'abord parce qu'elles ne sont pas statuées, elles vont se faire dans le courant du premier semestre.

La dotation de solidarité, effectivement elle a pris une envolée assez intéressante pour nous, c'est une volonté dans la négociation du pacte fiscal et financier de la métropole de la revoir. Cette dotation, pour l'expliquer de façon pédagogique et succinct : on a toujours perçu 280 000 euros de dotation de solidarité, c'est lié globalement à des axes de calcul très précis, sur les situations fiscales des foyers, le nombre d'habitants etc. cette situation a évolué, les critères ont évolué, dans l'application simple de ces critères, nous aurions dû percevoir en 2021 : moins de 280 000 euros. Pour ceux qui suivent les Conseils métropolitains, en 2021, dans la première présentation de Christian GATARD, du pacte global mais surtout sur la présentation globale de la dotation de solidarité, nous avons été un très grand nombre à nous abstenir de voter cette subvention car elle nous avait été fléchée dans un premier temps à 50%. Et comme il était hors de question pour nous de perdre 140 000 euros car nous avons construit notre budget sur les 180 000 attendus donc nous nous sommes abstenus pour avoir plus de clarté.

Le président de l'époque, Willfried Schwartz, nous assurait qu'il ferait quelque chose mais c'était incertain. Nous avons avancé dans notre pacte fiscal pour avoir un état assez exhaustif, qui nous faisait perdre un peu d'argent mais qui amenait les villes de Tours, et de Joue-les-tours à gagner énormément plus que ce qui était prévu initialement. Pour éviter les trop gros écarts, le Président de la métropole avec le vice-président en charge des finances, ont décidé d'établir deux autres critères de pondération afin que toutes les communes gagnent. D'où les 35 000 euros de plus pour nous.

Pour 2022, jusqu'à ce que nous votions le nouveau pacte fiscal et financier, qui à la fin, compte tenu des finances métropolitaines, nous amènera à percevoir pour Saint-Avertin beaucoup moins que ce que nous avons perçu cette année et l'année dernière. Donc 2023 ne sera pas forcément une bonne perspective financière des dotations de solidarité métropolitaine. Je vous invite à relire les comptes-rendus métropolitain qui expliquent assez clairement les objectifs.

M. Thomas QUIENE

Moi je voulais juste préciser, parce qu'il ne faut pas donner l'impression que c'est une impréparation ou que c'est soporifique, et pour bien vous expliquer comment cela se passe Brigitte. Tout cela est un entonnoir, pendant des mois il y a des discussions, des échanges sur la partie budgétaire avec tous les adjoints et c'est une discussion que le maire et Éric VILLEMAGNE ont, avec nous. Ensuite, il y a les arbitrages budgétaires, c'est 48h non-stop, pour tous les deux, ils reçoivent les adjoints, on discute avec les services. Ce n'est pas un truc tiré par les cheveux ou fun, ça prend du temps et si on souhaitait faire cet exercice aujourd'hui, on en aurait pour 24h. Je pense qu'au bout de 3h, vous seriez en train de nous reprocher qu'il y a trop de lignes.

Ensuite, une fois qu'il y a ces arbitrages budgétaires, il y a la commission, vous venez, vous posez vos questions mais on ne vous entend pas beaucoup. Ensuite, il y a le premier Conseil municipal avec les orientations budgétaires et on est là ce soir. Donc vous voyez qu'il y a plusieurs séquences où on a le temps collectivement de faire avancer les choses, de poser plein de questions, d'analyser les chiffres et arriver comme cela ce soir et dire que ce n'est pas très fun, que c'est trop global, ce n'est pas tout à fait honnête vis-à-vis du travail réalisé par Éric et par le Maire. Je tenais à le dire parce que, ça fait plusieurs semaines qu'ils travaillent ardemment pour cela et ce n'est pas de l'amateurisme qui vous est présenté ce soir. Si c'était plus exhaustif ce serait fastidieux, je tenais à la dire.

Mme. Pascale TAFFET

Moi je voulais juste vous dire que j'étais parfaitement rassurée par le budget qui nous est présenté. On continue à maîtriser les dépenses, à essayer d'avoir des recettes et des subventions, là où il faut aller les trouver. Je suis pleinement rassurée car je vois que dans la ville de Saint-Avertin on continue de faire des investissements et embellir notre ville, travailler sur des choses visibles telles que la Bellerie, même si c'est pour 2022. Mais également dans les bureaux, pour nos collègues agents municipaux. Donc j'avoue être parfaitement satisfaite de ce qui nous a été présenté ce soir.

M. Anséric LEON

Le budget 2022, comme on l'a rappelé dans les orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte : le compte administratif a montré que les résultats d'autofinancements sont bons, autour de 2 millions d'euros en autofinancement et là on dégage 1 million d'euros, c'est très important l'autofinancement. C'est presque le critère le plus important, c'est ce qu'on économise sur le fonctionnement pour pouvoir investir. Les perspectives de l'économie mondiale, même si elles s'étaient éclaircies en fin 2021, début 2022, elles commencent à s'assombrir vraiment. C'est quand même un contexte difficile pour construire un budget,

puisque l'on sait que l'énergie va prendre entre 30% et 40%, là on travaille avec des groupements de commandes avec d'autres collectivités et on sait qu'il va y avoir avec le syndicat d'électricité 30% à 40% d'augmentation de l'électricité.

L'acier a pris 100% depuis le début 2021, l'aluminium plus 60%, le coton plus de 72%, composant électrique plus de 80% donc on est dans un contexte où la situation est quand même difficile. Si on prend un exemple, on est sur l'autoroute, il fait nuit, il pleut donc vous voyez plus grand-chose. D'autant que la crise sanitaire a impacté les finances des collectivités locales même si le compte administratif nous a montré qu'on avait réussi à amortir et que la situation ne change pas puisque l'on ne monte pas les taux de fiscalité malgré l'absence de la taxe d'habitation. Pour les collectivités, la situation aujourd'hui est particulièrement compliquée, et je voudrais qu'on l'ait tous en tête. Heureusement que la situation financière de la commune est saine, cela permet à l'avenir, d'envisager la situation financière de la commune sereinement.

Il faut continuer à gérer en bon père de famille, comme on le fait aujourd'hui, la commune. On s'inscrit véritablement dans l'histoire de Monsieur POUZIOU et Monsieur PAUMIER dans la capacité à tenir les comptes rigoureusement. Sur le budget, ce que dit Brigitte, je l'entends différemment, on a des conseils de quartiers notamment, et je crois Laurent que tu as développé tous les grands projets en bâtiments et voiries donc je ne vais pas répéter mais je pense que c'est notre rôle, en tant qu'élus, d'être un peu plus pratico pratique et faire un zoom sur ce qui peut se passer avec des éléments transversaux dans certains quartiers, sur les différents projets (éclairage public etc.). Cela peut être intéressant d'avoir une vision, en dehors des grands projets et entrer dans du détail. Je ne sais pas si les services sont outillés mais une déclinaison de terrain pourrait permettre d'articuler les deux bouts : les grandes masses et aussi le quotidien, pour se rendre compte finalement à quoi sert votre argent. On est à la fois garant de la bonne utilisation de l'argent public et on vous doit de la transparence sur son utilisation.

Mme. Catherine GAULTIER

Pour compléter, les services à nos administrés et à leur quotidien, notons aussi qu'on a prévu en 2022, de maintenir les manifestations qui n'avaient pas pu avoir lieu dans un contexte sanitaire contraint tel que le festival Horizon. C'est important d'apporter un peu de distraction et dans un contexte qui est encore un peu plus inquiétant, avec ce qui se passe en Ukraine et qui montre bien l'importance des relations qui peut y avoir au sein de l'Europe. Donc on va continuer et maintenir les rencontres des trois écoles de musique, maintenir aussi nos contacts réguliers avec nos villes amies européennes. On va tendre à maintenir toutes nos rencontres.

M. le Maire

C'est important de le rappeler, notamment pour les écoles de musique qui se regrouperont au mois d'octobre, durant les vacances de la Toussaint.

Brigitte, je n'ai pas répondu à une de vos questions concernant la restauration scolaire. Lorsque je vous disais ma volonté de tenir compte de la situation fiscale des foyers, cela veut dire le quotient familial concernant la restauration scolaire, évidemment.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Lorsque Anséric a fait état de la taxe d'habitation, qui est du domaine de la fiscalité, je pensais que l'Etat reversait au centime près comme c'est ce qui a été dit, est-ce que la chose a été faite cette année ?

M. le Maire

Alors, j'ai pris le soin de vous le détailler l'année dernière mais je ne l'ai pas fait cette année, mais l'Etat ne reverse pas au centime près. L'an dernier, de mémoire, nous perdions à peu près 40 000 euros, c'est presque un point d'impôt. Donc il n'y a pas une réversion au total et ce n'est pas l'Etat mais le département qui compense ces réversions aux communes.

M. Hicham KHABBICH

Je souhaite juste revenir à ce que disait Monsieur QUIENE, concernant la présentation de Monsieur LEON. En ce qui concernant la présentation, elle ne parle pas du contenu, on l'a eu en commission c'est plus harmoniser la présentation. Ce que j'ai compris c'est que ce n'est pas la même présentation mais cela se base sur ce qui est présenté en commission, mais ce qui se fait en commission est également une présentation. On aurait aimé construire avec la majorité et pouvoir faire des propositions. Mais beaucoup de commissions ont quatre thématiques, qui regroupent plusieurs champs de compétences, sur une durée très courte, avec des informations descendantes, sans possibilités de participer. Dans ce cas-là, on assiste maintenant, alors qu'on a eu quatre commissions avant, à des commissions de présentation plus que de co-construire.

M. le Maire

C'est un peu fort de café cela, Monsieur KHABBICH. Parce que je vous rappelle juste qu'on avait 8 commissions jusqu'à présent et pour éviter que vous soyez démultipliés et que plusieurs soirs par semaine, vous vous retrouviez obligés de venir à des commissions, nous les avons regroupés sur quatre, car vous êtes quatre, pour permettre au moins à l'un d'entre vous d'être présent.

Alors moi je veux bien tout de suite vous dire qu'au prochain Conseil on refait le règlement intérieur, ce sera plus simple même pour les services. Ça évitera aux agents des services d'attendre leur tour pour leur présentation, ils viendront juste pour leur commission. Ça permettra aussi à mes collègues de venir simplement pour ce qui les concerne. Les commissions ont été regroupées, pour qu'il n'y en ait plus que 4, pour vous permettre d'assister à toutes. Cette attente était partagée avec Isabelle FAËS.

Alors si c'est ce que vous souhaitez maintenant, je vous propose de revoir dans le prochain conseil. Faire des propositions lors des commissions, je trouve que c'est une injonction paradoxale, vous voulez plus de commissions pour pouvoir être associés à l'élaboration du budget. Désolé mais le budget c'est ma majorité qui le constitue, en commission vous pouvez faire remarquer des incohérences, vous pouvez et n'hésitez pas.

Puis surtout le débat budgétaire sert à cela. Le mois dernier, il ne me semble pas vous avoir entendu vous prononcer sur le débat d'orientation budgétaire, et les propositions que nous souhaitions voir portées dans le budget qui vient de vous être présenté.

M. Hicham KHABBICH

Concernant les commissions, nous n'avons pas dit ni plus, ni moins, que c'est une commission de présentation. On peut juste faire des remarques, on acte que l'on fait plus de témoignages. Vous souhaitez que l'on fasse plus de témoignages mais pas participer avec vous sauf que ce n'est pas l'objectif qu'on souhaite.

M. le Maire

D'autres remarques ?

M. Eric VILLEMAGNE

Oui Madame LIZE-BRUN, j'ai bien entendu vos interrogations, suite à la présentation de la commission. L'objectif de cette présentation allégée, il y a beaucoup de chiffres, 52 slides, ça veut dire que c'est minimum 1h30, assez complexe. Néanmoins j'ai tous les éléments par rapport aux éléments de présentation de la commission pour pouvoir vous répondre, sans aucune difficulté donc n'hésitez pas si vous avez des questions complémentaires, j'ai tous les éléments si vous le souhaitez.

Je pense vraiment pour tout le monde, que faire cette présentation un petit peu synthétique, avec les grands axes et en reprenant les éléments importants et quand même plus faciles d'accès pour la majorité d'entre nous.

M. le Maire

Et c'est bien plus détaillé que dans d'autres instances telles que le Conseil métropolitain où la présentation est encore plus succincte, on parle vraiment de grosses masses.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Le problème c'est que j'avais des mauvaises habitudes, jusqu'à 2020, on avait quand même une présentation, le Conseil municipal était long et donc peut être en 2020, ou un peu avant. Où il y avait tous les tableaux et c'était la commission bis. Et moi je connais ça depuis 2001, donc j'étais habituée à cela, donc j'ai gardé mes habitudes donc en commission, on apprenait le projet, posait des questions parfois, mais pas prendre de positions et prendre position c'est le lieu du Conseil municipal, le lieu des délibérations. C'est ce qui me manque un peu. Pour revenir sur ce qu'a dit Hicham sur les commissions. C'est vrai qu'Isabelle avait demandé, bon, moi bon pourquoi pas qu'il n'y ait que quatre commissions. La difficulté, c'est qu'en fait on a tout recentré.

À savoir, lorsque vous avez recentré les quatre commissions en une seule, c'est une commission générale pour présenter tous les bilans. Les bilans de l'année, une seule commission pour tout, se commençait à 18h, et ça finissait très tard. C'était très très long donc ça me frustrait beaucoup. À savoir justement que le bilan, c'est là justement où le débat s'instaurait encore plus que dans la présentation, parce que c'est sur ce qui a été fait donc là on pouvait discuter. Donc en 2021, cette commission générale où les bilans des affaires sociales, et beaucoup de choses étaient présentées. J'étais très surprise car c'était la première fois que je voyais les bilans de quelques commissions présentés dans la même. Parce que chaque année, nous avons un bilan, la commission se réunissait et donc chaque compétence, chaque commission avait sa présentation de bilan avec chaque son adjoint, qui présentait le bilan c'est pour ça que j'ai eu une frustration. Quand vous avez connu autre chose, vous voyez la différence, dans l'appréciation de l'information donnée et la capacité à pouvoir en débattre.

M. le Maire

Brigitte, je partage votre regard pour la simple et bonne raison, c'est que, 2014 j'étais adjoint en charge des finances jusqu'en 2016 puis j'ai été succédé par Eric VILLEMAGNE. Et de 2014 à 2016, je reproduisais des modèles de présentation très détaillée, enfin c'était des tableaux budgétaires qu'on présentait en commission et en conseil. Je sais qu'en 2016, avec ma directrice financière, qui est directrice générale des services aujourd'hui, avec qui j'avais engagé cette réflexion de synthétiser un peu, avec des chapitres mais je détaillais oralement. Et puis à la demande de Nicolas CHAMPS, qui était un des membres de la troisième liste d'opposition, de dire vous ne pouvez pas faire des choses plus synthétiques puisqu'on les voit déjà en commission. Est-ce que vous pouvez les rassembler, faire des camemberts et des grosses masses ? Qui puisse donner un aspect un peu pédagogique sur l'intention budgétaire

pour des gens, nous et le public, puissent entrer plus facilement dedans. C'est pour cela qu'en 2016, on a commencé les camemberts, les tableaux, les grandes lignes et c'est ce qu'Éric a repris après, en essayant de l'affiner petit à petit. C'est comme cela que ça s'est traduit, et là encore, en comparaison à ce qui se fait ailleurs, pour rester pédagogue, nous sommes dans une écriture globalement qui se fait dans les autres collectivités. C'était mon intention.

La fameuse commission dont vous parlez, ce n'était pas les bilans mais une présentation des réalisations, c'est la commission générale que j'ai souhaité que l'on tienne ensemble en septembre l'année dernière, car du fait du Covid, nous n'avons pas eu de commission avant et pour vous présenter l'aspect général des choses concernant les intentions que nous avons porté notamment liée au Covid. J'avais sollicité une commission générale, et effectivement, une commission générale ce sont les quatre qui sont regroupées, mais ça n'a eu lieu qu'une fois.

Les autres commissions ont été décidées à votre demande, dans le seul objectif de représentativité.

Mme. Elisabeth LEMAURE

Moi je vais être relativement courte. Vu les événements, il est certain que l'équipe du CCAS va avoir beaucoup plus de demandes du fait du coût de la vie qui va augmenter. Donc je remercie qu'on ait un budget qui reste de ce niveau. En sachant que sur le terrain, on va avoir un accompagnement plus important des familles qui vont avoir à subir toutes ces augmentations fortes, surtout pour les jeunes qui travaillent, et qui peuvent avoir des problèmes de mobilité.

C'était sur ce point-là que je voulais appuyer ce sera peut-être des augmentations mais je ne pense pas, on aura à faire des choix.

M. le Maire

Avec un budget qui pourra être recalibré, à la hausse bien évidemment à la hausse, si nécessité, c'est évident. Ce propos-là, nous l'avons porté les années précédentes. On aura la capacité de le réajuster.

M. Hicham KHABBICH

Sur les commissions, même si ça peut être incomplet, est-ce qu'on pourrait avoir des documents ? Je sais que ce n'est pas statué et fini le jour même des fois, mais est-ce que c'est possible de bénéficier d'un certain partage de documents ?

M. le Maire

La question a été posée précédemment, et ma réponse est exactement la même. Si on avait la capacité de vous les donner en amont, on le ferait avec plaisir, je renvoie juste sur l'organisation des services et la mienne aussi personnellement.

Très souvent, les dernières impressions se font dans les quelques minutes qui précèdent la commission et les ajustements également. On vous enverrait des documents, par mail, mais assez souvent ils seraient revus et corrigés et j'anticipe tout de suite les quelques remarques concernant les modifications qu'on aurait effectuées après l'envoi. Si on avait la capacité de le faire pourquoi pas, mais c'est assez compliqué parce qu'encore une fois ils sont élaborés au dernier moment.

Pour preuve encore aujourd'hui, sur table, quelques délibérations puisque jeudi dernier lorsque nous avons envoyé les convocations, ces délibérations n'avaient pas eu le temps d'être préparées.

M. Hicham KHABBICH

C'est juste pour vous faire notre point global sur notre analyse de ce budget primitif qui est présenté. Pour nous, a part rappeler que c'est de la gestion financière, on ne peut pas dire que la ville ait choisi une orientation ambitieuse, de changement vers plus de transition écologique, plus de projets structurants concernant les projets lancés dans les anciennes mandatures. Nous regrettons le manque de leviers actionnés afin d'accompagner la population dans le besoin. Dans ce sens, je peux rejoindre Madame LEMAURE concernant le CCAS, ajuster le budget pour le CCAS, et d'augmenter le budget.

Concernant les associations, donc rien de nouveau, les mêmes subventions à quelques exceptions près. Leur rôle est très important dans la cohésion, l'épanouissement personnel, vivre ensemble, elles se substituent même parfois au devoir de l'Etat.

Concernant la DGF, elle baisse avec les années mais est corrélée avec le potentiel financier fiscal de la commune, avec un système de péréquation. Durant la commission, vous nous avez annoncé une étude sur la situation sociale, nous sur le budget on ne voit rien vous avez annoncé tout à l'heure qu'il y aura le quotient familial mais on aurait espéré avoir plus de détails tout de suite. Concernant ces familles qui attendent sachant qu'il y a plus de 10 000 euros qui sont acceptés en non-valeur. Concernant les recettes de fonctionnement, continuité oblige, vous gardez une vision pessimiste des rentrées et il y a toujours des estimations erronées entre les recettes et les dépenses. On peut aussi parler des ressources humaines, on peut rappeler que le pourcentage des villes de même strate que nous sont aux alentours de 19% et 21% donc de contractuels. Et que le taux de contractuel de la ville est de plus de 35% donc la politique de ressources humaines faudrait aussi la revoir. Je rappelle aussi que durant la pandémie il y a eu plus de 16 personnes contractuelles dont le contrat n'a pas été renouvelé.

On constate que la ville continue les projets lancés par Monsieur PAUMIER dans la continuité, comme la Bellerie. Avec toutes les incertitudes actuelles, la ville, pour moi, doit jouer plus son rôle et avoir un budget qui témoigne de la volonté de se maintenir dans une politique de gestion administrative, c'est ce qu'on constate. Le budget ne traduit aucune volonté d'investissement malgré le besoin criant d'une orientation budgétaire en phase avec les problématiques écologiques actuelles et un schéma de rénovation énergétique d'envergure. Cela qu'on peut qualifier de grands projets ne sont que la poursuite de projet de la mandature précédente. Etant donné qu'on l'a rappelé tout à l'heure, on doit lui rendre hommage puisqu'il va perdre sa résidence PAUL DOUMER.

On peut également déplorer un certain gaspillage, notamment dans le projet Cangé pour lequel il y a eu que des études coûteuses, sans résultats concrets, il y a eu un premier vote pour dans la mandature de Monsieur GUILLEMIN mais on n'a pas eu de, on a rien sur Cangé à part les rénovations du mur. En phase avec les problématiques écologiques, sociales et l'emploi, il conviendrait de réfléchir et de mettre en place un plan de mobilité à l'heure où la métropole est en cours de grande réflexion sur la deuxième ligne de tram.

Le taux d'endettement de la ville reste très très faible donc la ville a une marge de manœuvre et la ville pourrait se montrer plus ambitieuse et présenter un budget d'investissement qui réponde aux besoins réels de la population et des circonstances écologiques. La ville dispose d'une manne financière qui ne figure pas au budget. La cession au privé de la résidence Paul Doumer, n'est pas inscrite. On peut dire qu'on doit présenter un budget sincère, au moins pour un budget sincère on peut parler de la dotation exceptionnelle que le département conçoit d'octroyer à la commune. On aurait pu l'inclure dans le budget.

Du point de vue du social, la tarification des services comme la cantine et le périscolaire n'est toujours pas à l'ordre du jour, malgré l'annonce d'une étude sur la tarification sociale [propos inaudible....] Discussion que vous avez eue tout à l'heure avec Madame LIZE-BRUN, mais force de constater que toujours rien à ce jour et on voit rien sur les orientations et je ne sais pas s'il y a des ajustements. Nous aurions aimé une transition alimentaire avec sa dimension solidaire que ça commence dès cette année. Ceci est très urgent et n'attend pas, on parlait tout à l'heure de l'inflation, le coût de la vie va augmenter pour les ménages, le carburant, les autres dépenses, donc je pense qu'il est important aujourd'hui de moduler les tarifs pour les plus modestes, y compris la cantine.

Nous aurions espéré d'autres mesures d'une façon parallèle parce qu'il y a le conseil municipal des jeunes, et nous aurions espéré des vraies mesures transversales en faveur de la jeunesse. Pour la démocratie, nous souhaitons, si vous demandez d'insuffler une dynamique de co-construction avec la promotion de projet portée par les habitants, plusieurs communes l'ont installé, le département d'Indre et Loire l'a installé, qui est le budget participatif donc nous aurions aussi voulu aller dans ce sens-là pour plus de démocratie participative, avec un budget participatif d'au moins 100 000 euros pour des projets portés par les habitants de la ville.

Concernant la transition énergétique, les panneaux photovoltaïques sont toujours au ralenti. Donc les panneaux ont été installés en 2020, sachant que la première promesse remonte à 2008. Pour la dimension écologique on peut penser à une charte de l'habitat en cours à élaborer qui devrait être pris en compte pour la rénovation du patrimoine de la ville. Il faut relancer des vrais projets structurants sans attendre, dans la lutte contre le réchauffement climatique, des solutions pour protéger les habitants. Quand on voit que dans certaines écoles, on rénove avec encore du bitume. Pour l'entretien de notre patrimoine bâti, je pense que pas 1 centime ne doit être dépensé sans qu'on s'assure qu'il participe à la lutte contre le changement climatique. Donc la mise en place d'un audit global de tous les bâtiments publics doit être fait, c'est urgent et les travaux d'entretien et rénovation des bâtiments municipaux devront être exemplaires et innovants pour le climat. Avec une optimisation de la consommation énergétique, étude de la possibilité de terrasses végétalisées qui retiennent les eaux de pluie, mieux gérer les périodes de canicule, location de terrasses et toits municipaux à des entreprises qui pourront installer des panneaux photovoltaïques, c'est sûr ça coûte pas très cher, quelques centaines d'euros, ce n'est pas rémunérateur mais au moins pour l'engagement pour le climat, c'est important.

Donc on pourra aussi passer par un schéma directeur global de transition. Pour les écoles, la ville a fait des efforts pour les produits locaux, en plus de la loi Egalim, on souhaite, dans la mesure du possible, apporter jusqu'à 100% de bio, offrir chaque jour un repas végétarien, voire plus, supprimer les contenants partout, sensibiliser contre le gaspillage alimentaire, aller vers le zéro déchet, et le recyclage des bio déchets.

Concernant les biens appartenant à la ville qui ont été cédés, on peut rappeler que la ville avait utilisé la vente de la résidence des Tilleuls pour se désendetter. La vente de la SEM, vous avez, à l'époque indiqué, qu'elle ne servirait pas à désendetter la commune mais à investir. Force est de constater que ça a aussi servi à désendetter la ville, sans avoir une vision d'avenir. Dans le budget, l'une des actions sociales de la ville à travers le logement social senior va disparaître avec la vente prochaine de Paul Doumer. Ceci est une conséquence, c'est l'absence de stratégie de rénovation. La ville s'est résignée à la vendre. Cette somme, comme j'ai dit tout à l'heure n'est pas incluse dans la partie cession. Donc on ne sait pas si la ville va utiliser l'argent concernant cette vente, qui est estimé entre 2 et 3 millions d'euros, à désendetter et dans ce cas-là, ce qui a été présenté tout à l'heure d'à peine un million d'emprunts pour l'année 2022, n'aura pas lieu si la vente se fait. Donc concernant l'imposition, nous aurions aimé une baisse des taux d'imposition, la base augmente de plus de 3.5%, donc cette augmentation impactera mécaniquement le montant payé par les contribuables, sans

parler des ordures ménagères qui vont continuer d'augmenter. Il aurait sinon fallu plus de mesures sociales.

Voilà globalement ce que je peux dire sur ce budget.

M. le Maire

Merci Monsieur KHABBICH. Je suis partagé entre ne pas vous répondre, répondre partiellement et c'est ce que je vais faire et puis une réponse un peu désabusée. Je vais être très polémiste. Il y a des propos qui peuvent être cohérents dans ce que vous évoquez, parce que cela reflète la réalité communale. Mais il y a des propos qui sont totalement hors-sol, je me pose la question de savoir si vous habitez Saint-Avertin.

Je vais commencer tout de suite avec un propos très polémiste, voilà : sur les associations, rien de nouveau. On va en parler toute à l'heure et c'est Evelyne DUPUY qui vous en parlera tout à l'heure. Rien de nouveau ? Avez-vous comparé les dossiers de cette année et ceux des années précédentes ? S'il y a quelque chose de sûr, c'est là le côté très polémiste, il est vrai que nous n'avons fait aucune subvention pour l'APAJH. C'est vrai. Mais par ailleurs, sur d'autres associations : donc on va continuer à parler et vous allez comprendre mieux tout à l'heure le côté hors-sol de votre intervention. Donc 10 000 euros de non-valeur sur la restauration scolaire ? C'est comme cela que vous l'évoquez. Je termine de parler.

Rien sur l'énergie ? On fait la rénovation complète du bâtiment du CCAS, ce n'est rien sur l'énergie ? On lance une étude sur la rénovation complète des écoles pour traiter de la déperdition énergétique sur les bâtiments municipaux et une étude globale sur tous les bâtiments municipaux. Vos propos sont hors sol. Vous savez comment on gère un service, un chantier, une activité ? Entre l'idée de départ du chantier, la conception, la mise en place des marchés d'œuvre, du marché global, la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux jusqu'à livraison, il faut compter 3 ans donc cela ne se fait pas en un claquement de doigts. La preuve, Monsieur PAUMIER a lancé la rénovation de la Bellerie en 2014 et cela se traite qu'aujourd'hui. Cela serait bien de mettre en place un repas végétarien, ils sont installés depuis 2019. On a des produits bio sur l'ensemble des plans alimentaires hebdomadaire, sans aucune augmentation malgré les 6% que ça génère en coût d'achat des denrées. Et je vous dis concrètement, je ne peux être plus clair, qu'on appliquera à la rentrée 2022, une tarification spécifique en fonction du quotient familial. Tout cela fait partie de l'objet, mais souvenez-vous des cycles des conseils municipaux et de la collectivité et tous les ans, en juin, on vote les prix des prestations de services. Vous verrez précisément ce sur quoi vous vous opposez depuis le début, on fait attention. Les estimations sont erronées dites-vous, ce sont vos propos qui le sont.

Des contrats non renouvelés des agents, participez au comité technique et vous verrez que finalement, au contraire ce sont plutôt des agents qui étaient en contrat précaire pour certains qui sont stagiarisés et on renouvelle certains.

Le plan mobilité, je viens de vous dire qu'on a voté dans le cadre de la métropole le plan mobilité, schéma cyclable. Et je vous rappelle que la voirie et l'éclairage public, c'est une compétence métropolitaine. On le traite par des fonds de compensation et on le complète, on inscrit 1.200 millions d'euros pour traiter de la voirie et l'éclairage public. Si vous trouvez que ce n'est pas significatif, ça ne l'est pas.

Sur les panneaux photovoltaïques, qu'était projeté depuis je ne sais quelle année. Peut-être un objet que je n'ai pas vu passer. Il n'y a aucun projet ambitieux cette année ? Possiblement... On a tout de même fait une ombrière sur le parking de la piscine, c'est seulement la deuxième du département. Alors il va y en avoir de plus en plus, alimentant à 40% les besoins d'électricité de la piscine. C'est un projet de 2021 et cela ne repose pas sur la mandature de Daniel

HUARD. Mais voyez, on a ses intentions, on développe des choses, avoir de l'ambition sur l'énergie me dites-vous, en plus de l'avoir, elle s'impose à nous [inaudible]. Et puis tout ce que l'on met en place depuis 2020 s'impose à nous et tous les bâtiments qui sont construits et ceux que nous allons rénover tiendront compte de ces obligations-là.

Je trouve vraiment, que votre remarque et vos commentaires sont abscons et ne relèvent pas de la réalité Saintavertinoise.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme. Tatiana ROFFAY

C'est très bien de s'opposer pour s'opposer, cela stimule une réflexion. Toutefois, c'est assez regrettable d'évoquer tout cela en lien avec la réalité de la vie. On peut voir la réactivité de la ville avec les Ukrainiens, on peut voir que la ville s'implique les problématiques de la ville et mondiales, on l'a vue avec le centre de vaccination avec la réactivité de la ville et qui s'implique dans les sujets d'actualité. Vous parlez du manque d'implication face aux gens en difficulté, cependant il y a des réflexions qui sont faites autour des personnes et femmes en difficultés, également autour des jeunes en recherche d'emploi.

Vous avez évoqué la continuité avec Monsieur PAUMIER, du coup moi ça me rassure car si tous les 6 ans on doit recommencer à zéro ça questionne sur la bonne gestion de la ville... J'ai fait une liste de ce que vous avez évoqué... Et du coup, oui si on peut se remettre en cause comme cela c'est parce qu'on en a la capacité. Sinon on ne vous laisserait pas parler et exposer vos idées. Vous parlez d'écologie, les panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire en a parlé, tout le travail de Monsieur PERCHERON sur les abeilles, les animaux etc.. Les voitures électriques de Saint-Avertin on ne peut pas nier leur présence. Et la rénovation du patrimoine, cette année a été la base de tout.

M. Eric VILLEMAGNE

Monsieur KHABBICH j'aime beaucoup vous entendre sur les obligations de la mairie sur l'écologie mais je pense que quand on parle comme ça on regarde devant soit, et quand on voit votre véhicule... voilà. Excusez-moi mais je n'aime pas qu'on fasse la morale et qu'on ne se l'applique pas à soi-même. Vous devriez vous l'appliquer à vous-même avant de nous faire la morale à nous.

M. Hicham KHABBICH

C'est une remarque non avenue, qui n'a pas lieu d'être, déplacée. D'une part, j'ai travaillé presque 10 ans en tant qu'ingénieur dans l'automobile et je ne vais pas vous expliquer les différents moteurs, la consommation et leur relation en matière d'émission de CO2. Mais on ne parle pas de personnes, mais de projets. Ce serait mieux que vous puissiez retirer ce type de propos. Je laisse Monsieur le Maire réagir à cela et ensuite je pourrai répondre.

M. le Maire

Eric ne donne pas de détail sur la voiture de Monsieur KHABBICH mais on ne va pas s'écharper comme dans une cour de récréation ou entrer dans des débats de bas étage. Mais ce devoir d'exemplarité en tant qu'élu, il nous faut l'avoir dans tous les axes de la vie quotidienne. On voit trop de sujets aujourd'hui, en local, et national qui défraie la chronique. Quand volontairement, je vous ai parlé tout à l'heure du Président Ukrainien en disant qu'il aurait pu charger un avion d'argent et quitter l'Ukraine, par exemplarité, il est resté sur le terrain et fait son devoir.

Il nous faut nous aussi l'avoir. Quand volontairement, en 2018, j'ai dit que j'allais vendre la voiture du Maire, ce n'était pas pour me moquer des maires ou ce qu'ils font, mais par ce devoir d'exemplarité. Mais pour quelles raisons, en tant que maire, je devrais conserver un véhicule, payé par la commune, dont le carburant est payé par la commune, pour faire mes déplacements personnels ou venir en mairie tout simplement alors que vous venez avec votre propre véhicule sans possibilité d'être remboursé. Cela me semble effectivement illogique, ensuite je me sépare du téléphone existant et du forfait payé par la collectivité car j'ai déjà un téléphone que je paye, forfait illimité, et même si j'ai un coup de téléphone à passer mon numéro est ouvert et cela me semble plus cohérent. Ce n'est pas de l'exemplarité mais ce que j'estime être mes valeurs d'intérêt commun et global. C'est cela qu'il nous faut défendre.

Alors Eric réagit peut-être soupe au lait et de façon permissive mais il n'y a rien de malsain dedans, mais je vous demande à tous que les jeux politiques et remarques doivent faire preuve d'exemplarité. On a besoin, particulièrement dans notre commune qui est un gros village, de garder cette dynamique exemplaire.

On peut ne pas être d'accord, c'est le jeu, on peut se défendre mais si nous sommes réélus par plus de 73% des voix, j'ai la naïveté de croire ceux qui n'ont pas pu se déplacer ce jour-là, sont à 50% pour vous, et 50% pour nous, ce qui veut dire qu'on serait à plus de 80% pour nous donc ce que nous prouve bien que ce que nous avons initié et engagé. Tatiana ROFFAY le dit, on est bien content de vivre à Saint-Avertin. Je continue à croire qu'on y prend plaisir, moi j'ai passé la plus grande partie de ma vie à Saint-Avertin, je suis rochelais d'origine et je revendique quelques identités rochelaises. Mais je suis avant tout, depuis toujours et pour toujours Saintavertinoise, et je défendrai les couleurs Saintavertinoises, aujourd'hui dans cette équipe de majorité et potentiellement demain. On a une situation sociale compliquée, mondiale également. Mais on doit tous avoir de l'ambition pour notre commune, sur des axes pas forcément partagés mais respectons-nous au global et faisons preuve d'exemplarité.

Mme. Véronique LACROIX

On ne peut qu'être d'accord sur cette idée d'exemplarité, notamment lorsqu'on voit les affaires qui défraie la chronique au niveau national et autre, et qui font que les gens s'éloignent de la politique et des élus. Donc de ce point de vue-là, on est complètement en ligne, ça va sans dire mais c'est mieux en le disant. Après, ça ne veut pas dire que nous sommes tous et toutes parfaites et que forcément en terme d'écologie, on est tous sur un chemin, qui que nous soyons et même la personne la plus écolo de France n'est sans doute pas parfaite. Donc il faut avoir de l'indulgence. Après sur les orientations et etc... oui il fait bon vivre à Saint-Avertin, sinon nous aurions déménagé, cependant le rôle de l'opposition c'est évidemment de pousser à faire mieux, et c'est normal aussi que n'étant pas aux manettes, on puisse être impatients sur certains points tels que la transition écologique. Donc c'est logique qu'on soit parfois frustrés que les choses n'aillent pas plus vite. C'est un peu notre rôle d'être la mouche du coche et d'essayer de pousser pour les choses avancent du mieux possible et que la majorité en place ne s'endorme pas que sur ses 68%.

M. le Maire

Véronique LACROIX, je partage totalement ce regard. Je n'avais pas en tête l'image de la mouche du coche, mais je l'ai en tête désormais. Mais ce regard est partagé, je vous rassure tout de suite, je n'ai pas besoin de le demander mais ils ne s'endormiront pas, au contraire, je suis plutôt obligé de freiner car j'ai une vision globale et budgétaire et il y a plein de projets à développer mais il ne faut pas simplement qu'avoir le budget, mais aussi les ressources humaines, avec le temps et les compétences pour porter et mener nos projets.

Je vous laisse discuter en aparté avec les deux collaboratrices derrière moi, mais elles vous diront qu'elles me retiennent et me freinent parce que j'aimerais que les choses aillent plus

vite, que ce soit ici, ou dans ma vie personnelle. Je suis un éternel impatient. Les projets que l'on souhaite décliner, vous parliez de Cangé tout à l'heure, bien sûr qu'il faut avancer sur ces axes là, mais il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs car sinon les fondations ne sont pas suffisantes et lorsque les fondations ne sont pas saines, la maison peut s'écrouler donc il nous faut être prudents, faire preuve d'organisation pour s'assurer une stabilité globale.

Quant à l'écologie, je suis intimement convaincu, vraiment mais je pense que ce point de vue est partagé, mais que ce n'est pas de partie politique mais de savoir être et engagement. Je m'estime d'une autre forme que ce que vous représentez mais aussi écolo que vous. Les actions que nous développons pour la ville, particulièrement pour la nature en ville, les actions que nous déclinons au niveau métropolitain, parce que cela ne peut se faire sans la métropole, il y aura d'ailleurs une commission dans peu de temps à ce sujet. Nous lançons avec une de nos consœurs tourangelles, le schéma directeur vert, qui va nous permettre de traiter dans un premier sur les parcs d'activité, sur le traitement des îlots de chaleur pour pouvoir le décliner ailleurs, mais toutes ces actions on les porte au niveau métropolitain. On ne peut pas avancer qu'au niveau municipal des actions aussi structurantes, d'abord on n'a pas la capacité de mener des études et ensuite dans la réalisation ce n'est pas accessible.

Donc on a ses intentions et je comprends vos envies et ambitions et je sais également que nos administrés peuvent ressentir la même chose. Mais avec la volonté dans cette vision globale de traiter les choses sciemment, correctement, de façon bien mesurée, pour accompagner les équipes et les contenir pour éviter qu'elles implosent. Et ces équipes, comme vous et nous, nos administrés, comme partout à travers le monde, subissent également les impacts Covid. Ce sont deux années compliquées. Je sais Madame RAMEAU-JOLY, dans l'éducation nationale pour avoir partagé deux trois mots sur ce sujet, c'est très compliqué pour les enseignants, c'est compliqué partout. J'ai aussi besoin de garder cette harmonie pour continuer à avancer vers là où nous souhaitons aller.

Pas d'autres interventions ? Je vous en remercie sur ce débat.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 contres (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY), décide :

D'approuver le budget primitif 2022- budget principal-de la Commune de Saint-Avertin.

6 – DEBAT SUR LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

L'utilisation des autorisations de programmes par la commune doit permettre de programmer, d'évaluer la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement.

La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des AP.

L'ouverture des CP au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des AP sur l'exercice.

Programmes	TOTAL AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Aménagements La Bellerie (Tennis, stockage, Club-house)	1 320 000,00	600 000,00	720 000,00	
Accessibilité dans les bâtiments communaux	365 000,00	125 000,00	110 000,00	130 000,00

Préservation du patrimoine Mur d'enceinte de Cangé	200 000,00	100 000,00	100 000,00	
Sécurisation des sites communaux	450 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Rénovation de classes	180 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL	2 515 000,00	1 035 000,00	1 140 000,00	340 000,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De voter le montant des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de ces investissements.

7 – DEBAT SUR LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Éric VILLEMAGNE, rapporteur

Ainsi que le préfigurait le débat d'orientation budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal, de maintenir pour 2022 les taux de taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, comme suit :

TAXES	Pour mémoire TAUX 2021	TAUX proposés pour 2022
Foncier bâti	34,70 %	34,70 %
Foncier non bâti	45,62%	45,62%

M. le Maire

Je rappelle, par pure orthodoxie comptable que les taux d'imposition aujourd'hui, est la dernière variable d'ajustement dont nous disposons pour équilibrer un budget. Et l'ambition très sociale de dire qu'on pourrait baisser les taux d'imposition nous mènerait à faire un budget déséquilibré ou faire un emprunt pour assurer le budget de fonctionnement, ce qui est interdit. Nous les maintenons et c'est déjà bien.

Mme. LIZE-BRUN

Simplement, si on baissait les taux ça mènerait à avoir un problème de budget qui serait équilibré. Sachant quand même qu'au départ, lorsque vous avez annoncé à la population que les taux resteraient fixes, me semble-t-il, vous n'aviez pas anticipé l'augmentation de la valeur locative de 4%, me semble-t-il. Donc ce qui veut dire qu'il y a quand même un plus, qui ne pouvait être anticipé, ce qui fait, vous me l'avez dit à la commission des finances, que pas mal de personnes venaient vous dire qu'ils en avaient assez de l'augmentation des impôts, même dans votre famille. Sachant quand même, voir le contexte économique et financier de Saint-Avertin.

Nous avons un taux d'endettement très bas, si on fait le diagramme, nous sommes complètement en bas. Ce qui veut dire qu'en continuant comme ça, dans 2 ans on serait complètement désendetté. Puisqu'avec l'argent de la vente de Paul Doumer, les subventions qui vont arriver prochainement... tout ça pour dire que la question de la baisse se pose. Si vous vouliez toujours aller dans la même trajectoire, vous avez conscience que les

prélèvements sont élevés puisque la base de calcul est assez élevée, plus élevée que dans d'autres communes. C'est pour cela qu'il y a un décalage entre le sentiment que vous avez et le fait que vous continuez de ne pas utiliser cette hausse de la base locative pour diminuer un peu. On peut peut-être anticiper sur l'augmentation des énergies.

M. le Maire

Alors d'abord, nous ne sommes responsables et on maîtrise ce que nous savons faire et nous pouvons faire. La valeur locative est une décision d'état, on la découvre toujours en fin d'année et elle est difficile à anticiper et de reporter, un an après ce que l'on a perçu en plus. C'est exactement la même chose avec les droits de mutation, comme savoir avant l'exercice, combien de maisons vont se vendre à Saint-Avertin qui vont contribuer à ses droits de mutation. On le fait sur des estimations sincères et c'est pour cela que le trésorier nous dit que nos comptes sont sincères, il les valide parce qu'il nous permet grâce à ces fameux ratios structurants de nous positionner. On estime tant de recettes, tant de dépenses et voilà ce que l'on peut faire. Faire un corollaire entre les impôts et l'endettement ce n'est absolument pas orthodoxe en terme de comptabilité.

Nos emprunts servent à financer des structures, des projets, de l'investissement alors que l'impôt est du fonctionnement pour couvrir les charges énergétiques, ressources humaines et tout ce que l'on arrive à maîtriser sur l'ensemble de ces dépenses nous permet de faire un budget d'excédant que l'on rebascule en investissement et puis qui, si nous n'avons pas d'ambition, couvre l'ensemble de nos besoins et si nous avons des ambitions de concourir à un emprunt.

Je vous confirme que nous sommes avec un taux d'endettement relativement bas, nous étions en 2018 à 286 euros par habitant, et en 2019 à 334 euros par habitant car nous avons créé des projets et lancé des prestations, entre la chaudière biomasse, Trampoline, les rénovations dans les écoles, panneaux photovoltaïques, on a fait de l'endettement, fait des emprunts, fait des choses. C'est l'effet Covid qui a fait moins de dépenses de fonctionnement en 2020 et 2021, on a généré plus d'autofinancement et on n'a pas eu recours à un emprunt à hauteur de ce que l'on avait prévu mais cela ne veut pas dire qu'on ne les fait pas et puis ce n'est pas lié aux spéculations exposées, tout à l'heure, par Monsieur KHABBICH. C'est simplement dans le cadre des écritures de gestion, de moins de dépenses, qui nous ont permis d'engager des projets.

Brigitte vous étiez là les années précédentes, depuis 2019, nous avons inscrit et quasiment tout le temps réalisé des investissements autour de 6 millions d'euros, ce qui n'était jamais arrivé dans la collectivité depuis que l'on a des écritures budgétaires. Et même à l'époque de Monsieur PAUMIER. Donc ne me dites pas qu'on n'investit pas, et oui on va chercher des subventions et tant mieux, c'est pour les Saintavertinois donc nous n'avons pas à en rougir.

Et puis si on peut continuer à mener des projets en recourant à des subventions et en limitant notre emprunt, tant mieux nous le ferons. Mais vous voyez bien que ce n'est pas tout le temps le cas, pour preuve dans la présentation budgétaire, on va devoir lever 1.700 millions d'emprunts.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Qui sera remboursé en partie par l'argent qui va rentrer.

M. le Maire

Mais quel argent Brigitte ?

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Avec les subventions, après ce sont des lignes budgétaires, on les déplace, sachant que vous faites les bilans à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé et l'argent qui n'a pas été emprunté parce que des fois c'est ce qui s'est passé. Et ensuite, on déplace vers le fonctionnement.

M. le Maire

Alors je ne sais plus ce que c'était comme dessin animé qui disait que moi quand je serai grand j'irai habiter en théorie parce qu'en théorie tout est parfait. Cela ne se passe pas forcément comme cela, et dans l'exercice budgétaire cela ne va pas se passer comme ça, parce que là, toutes les fameuses dépenses dont vous parlez et les subventions dont on pourrait bénéficier, elles vont arriver sur l'investissement mais elles devront être corrélées obligatoirement d'un emprunt parce que l'excédent qu'on prévoit de réaliser en fonctionnement pour basculer en investissement, cette année on ne le fera pas. Les augmentations du coût de l'énergie vont nous amener dans le dur. Et le budget équilibré avec un maintien strict et fort de nos dépenses de fonctionnement n'est pas certain, aucune personne ne peut dire avec certitude ce qui va se passer. C'est très théorique comme présentation donc je reste modéré.

M. Eric VILLEMAGNE

Concernant l'augmentation des bases locatives, ce n'est pas une augmentation qui est décidée par la collectivité. Mais c'est un calcul qui obéit à l'inflation pour compenser les augmentations que subit la commune. Donc ce n'est pas des recettes qui nous tombent du ciel, c'est parce qu'il y a des charges en face qui arrivent donc ce n'est pas du tout une volonté d'augmenter mais c'est pour compenser une inflation présente et réelle et donc l'Etat prévoit une augmentation des bases des collectivités et c'est un tout petit bout de maintien de notre autonomie financière.

Simplement pour répondre, je suis d'accord avec vous c'est l'Etat qui décide mais la surprise est venue de votre part en disant qu'habituellement l'augmentation était moindre, Monsieur PAUMIER a dit que c'était de l'ordre de 1.2%/1.3% et là on passe à 3.4% et il est vrai que les Saintavertinois ne vont pas être contents. Et c'est là le résumé de la commission des finances. Donc je pose la question : laisser les taux est une chose, et on aurait pu se poser la question de savoir les baisser un petit peu ou alors le surplus que ça donne par rapport à ce qui était prévu, le flécher vers du social.

M. le Maire

Brigitte, ces taux on les a baissés de 2% en 2019, de 2% en 2020. Quand on peut baisser, on baisse, on avait cette perspective à ce moment-là. Si on peut le faire on le fera, c'est ce qu'on a prouvé quand il fallait le faire. Mais c'est délicat car il n'y a pas plus incompréhensible pour un administré que de lui dire qu'on va baisser son taux de 1% qui a un impact fort pour notre budget mais minime pour l'administré. Car 1% simplement sur votre taxe foncière, ça représente grosso modo à peine 50 euros sur le budget annuel, cela va représenter plus de 250 000 euros sur le nôtre. Les échelles ne sont pas les mêmes.

M. Thomas QUIENE

C'est compliqué, je suis surpris Hicham et pour répondre sur ce que dit Brigitte, bien sûr qu'il ne faut pas endetter la collectivité en ce moment. C'est juste du bon sens, et n'importe quel type de dirigeant d'entreprise ou collectivité va dans ce sens. Qu'est-ce qui s'est passé l'année dernière pour les entreprises, elles ont été sous perfusion de l'Etat, la plupart des entreprises

qui ont pris des prêts par l'Etat se retrouvent aujourd'hui dans les mêmes situations économiques, avec des échéances importantes à rembourser, on a reculé les échéances, qui consistent, ni plus, ni moins à fermer des entreprises. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui mais qu'est ce qui va se passer pour les collectivités ? Celles qui sont trop endettées aujourd'hui, de par le contexte international, l'augmentation du prix de l'énergie, parce qu'il ne faut pas se tromper sur le prix de l'énergie, avant la crise Ukrainienne on était à fois 2 dans les 5 années à venir, là on ajoute la crise avec le gaz, l'essence... les collectivités qui vont être trop endettées, elles vont être sous perfusion de l'Etat et quand l'Etat pourra plus absorber que va-t-il se passer ? C'est le préfet qui prend, et lorsqu'il a pris et qu'il ne peut plus rembourser, que se passe-t-il ? La crise qui est devant nous est comparable à 1973 économiquement, et on en est à 15 jours de crise, donc je préfère être à Saint-Avertin, ou ailleurs en France, dans une collectivité avec gestion de père de famille, pas trop d'endettement et on va pouvoir potentiellement faire face. Plutôt qu'avoir contracté des emprunts parfois toxiques, avec des taux élevés, qui vont faire que les habitants, les salariés, les collaborateurs... dans certains territoires, ne pourront plus vivre convenablement. Parce que c'est ça la réalité. Je pense qu'il faut être assez objectif par rapport à la situation, reconnaître que c'est un budget maîtrisé, qui tient compte du contexte, je pense que c'est un budget qui tient compte de la vie locale mais aussi du contexte hors norme. Je ne comprends pas pourquoi il y a toutes ces polémiques qui sortent d'un compte, je suis déçu. Je pense qu'on aurait pu tous ensemble tenir compte de tout ça et avoir autre chose qu'un vote contre.

M. le Maire

Le budget a été voté, on parle des taux d'imposition.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 abstention (M. Hicham KHABBICH, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Véronique LACROIX, Mme Evelyne RAMEAU-JOLY), décide :

De fixer, pour 2022, les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti comme suit :

- ***Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,70%***
- ***Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,62%***

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Simplement sur la réalité des habitants de Saint-Avertin, ils payent beaucoup d'impôts, c'est ce que les gens disent. Donc lorsque j'ai su qu'à la commission des finances, nous étions unanimes pour dire que le fait de ne pas augmenter le taux, les Saintavertinois ne vont pas s'en rendre compte parce que la base augmente. Ils vont se rendre compte d'une augmentation mais ne vont pas aller dans le détail de la base de calcul donc vont l'imputer à la commune. On se pose la question, la question étant posée, c'est pour cela que nous nous abstenons.

M. le Maire

Pour conclure, ce dont les Saintavertinois se rendent compte, c'est que la valeur locative qui fait qu'ils payent beaucoup d'impôt, détermine la valeur de leur maison. Une maison identique, sur Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin n'ont pas la même valeur. Alors oui nous payons plus d'impôt mais nos maisons n'ont pas la même valeur, donc le jour où vous la vendez, vous êtes bien contents d'avoir payé des impôts parce que la recette de la cession est bien plus importante que si vous aviez vendu à Saint-Pierre-des-Corps.

Mme. Brigitte LIZE-BRUN

Je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, la différence c'est qu'en général quand on achète une maison c'est pour y rester donc il y a des gens qui ont des revenus moyens, pensons à ces revenus moyens.

M. le Maire

C'est pour cela que nous n'augmentons pas les impôts.

8 – DEBAT SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Evelyne DUPUY, rapporteur

Le tableau ci-dessous présente les diverses subventions que la Commune envisage d'attribuer aux associations de droit privé au titre de l'exercice 2022.

Ces propositions ont été examinées par la commission des finances le 1^{er} mars dernier.

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DES CORSES EN TOURAINE	200,00 €
ASSOCIATION JALMAV	150,00 €
ASSOCIATION EMERGENCE	500,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE TOURAINE	957,50 €
PROFESSIONNELS UNIS DE SAINT AVERTIN	800,00 €
COULEUR ATELIER	500,00 €
CIDFF	153,00 €
ESA Entraide Scolaire Amicale SECTION SAINT AVERTIN	200,00 €
THEATRE EPHEMERE	8 200,00 €
SOCIETE HORTICOLE DE TOURAINE	120,00 €
PERSONNEL - COS SAINT AVERTIN	78 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
GARDEN SCHOOL	300,00 €
ORPHELINAT MUTUALISTE POLICE NATIONALE	80,00 €
SAS SPORT SAINT AVERTIN	247 000,00 €
CHANT AVERTIN	500,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BCD H.ADAM	250,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
LUOTHEQUE	800,00 €
SOTHI	600,00 €
TOTAL	340 060,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'accorder les diverses subventions aux associations présentées dans le tableau.

9 – DEBAT SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE COMMUNES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE, REPARATION, EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

Les communes de Tours, Fondettes, Joué les Tours, Saint-Avertin et Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en travaux de mise en sécurité, réparation, extension et rénovation de l'éclairage public.

A cet effet, il appartient à ces communes d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

L'agrément des candidatures, l'examen des offres et l'attribution des marchés seront effectués par une commission d'appel d'offres du coordonnateur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Fondettes, Joué les Tours, Saint-Avertin et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de mise en sécurité, réparation, extension et rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Fondettes, Joué les Tours, Saint-Avertin et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de mise en sécurité, réparation, extension et rénovation de l'éclairage public.***
- ***D'autoriser le maire à signer la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe, ainsi que tout acte afférent à ladite convention,***
- ***Que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.***

10 – DEBAT SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE COMMUNES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR DES PRESTATIONS DE BALAYAGE MECANIQUE

Monsieur Anséric LEON, rapporteur

Les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genough, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs pour des prestations de balayage mécanique.

A cet effet, il appartient à ces communes d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

L'agrément des candidatures, l'examen des offres et l'attribution des marchés seront effectués par une commission d'appel d'offres du coordonnateur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genough, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry concernant les travaux de mise en sécurité, réparation, extension et rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***D'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, Druye, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint Cyr-***

sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genough, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry concernant les travaux de mise en sécurité, réparation, extension et rénovation de l'éclairage public,

- *D'autoriser le maire à signer la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe, ainsi que tout acte afférent à ladite convention,*
- *Que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.*

11 – DEBAT SUR LES CREATIONS D'EMPLOIS

Monsieur Frédéric DAGORET, rapporteur

Suite à une réussite au concours de technicien et à une demande d'intégration de la filière administrative, il convient de transformer le grade de recrutement sur deux emplois existants.

- *Emploi de Responsable technique et logistique / Régisseur Nouvel Atrium à la Direction des Affaires Culturelles: il est ainsi proposé de créer cet emploi budgétaire sur le grade de technicien territorial*
- *Emploi de secrétaire de direction à la Direction de la Petite Enfance. Il est ainsi proposé de créer cet emploi budgétaire sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.*

Aussi, dans le cadre d'un recrutement sur l'emploi vacant de responsable du service éducation, il convient de modifier le grade de recrutement actuel d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe par le grade d'adjoint d'animation.

Les trois emplois sont à temps complet. Il ne sera procédé à la suppression des postes d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe qu'après avis du Comité Technique. Les suppressions seront proposées au prochain conseil municipal.

Nombre d'emplois	Création(s) ou suppression(s)	Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Affectation
1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps Complet	PSP- DPE
1	Création	Technique	Catégorie B	Technicien territorial	Temps Complet	DAC - AC
1	Création	Animation	Catégorie C	Adjoint territorial d'animation	Temps Complet	DEAJ - Education

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De créer, à compter du 1^{er} avril 2022, les emplois présentés, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune et de porter ces nouveaux emplois au tableau des effectifs communaux annexé au budget communal.

- ***Emploi sur le grade de technicien territorial***
- ***Emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe***

- ***Emploi sur le grade d'adjoint territorial d'animation***

12 – DEBAT SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

La Métropole de Tours assure, depuis 2000, le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de ses 22 communs membres. Le territoire représente 298 907 habitants répartis sur 39 000 hectares et comprend tout type d'habitat : des centres urbains, des villes pavillonnaires comme des communes rurales. Tours Métropole Val de Loire (TMVL) exerce ainsi en totalité la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », à savoir la collecte, le tri, la gestion des déchèteries, le traitement et la valorisation.

Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017. Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1er janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale. Elle comprend 22 communes. En 2020, Tours Métropole Val de Loire regroupe 302 408 habitants.

Tours Métropole Val de Loire a réalisé :

- Un rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Un rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ces rapports, qui comportent des indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, sont destinés notamment à l'information des usagers. Ils doivent, ainsi, faire l'objet d'une communication en conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :

- ***Du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.***
- ***Du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.***

13 – DEBAT SUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE SOUTIEN A LA POPULATION UKRAINIENNE

Monsieur Laurent RAYMOND, rapporteur

Depuis le 24 février 2022, plus d'un million et demi de ressortissants ukrainiens fuient la guerre et l'invasion de leur pays par la Russie. Dans un élan de solidarité, un grand nombre de citoyens, d'associations et de collectivités s'organisent pour leur venir en aide. La commune a d'ores et déjà lancé un recensement des capacités d'accueil pour les réfugiés ainsi qu'une collecte de dons en partenariat avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme Touraine (FFSS 37).

Dans le prolongement de ces actions de solidarité, il est proposé d'organiser un spectacle de soutien aux populations ukrainiennes, dont les recettes de billetterie seront entièrement reversées à l'UNICEF.

Pour ce faire, la pièce de théâtre « Le choix des âmes, fable humaniste » de la « Tite compagnie », créée en partie à Saint-Avertin et récompensée par le grand prix du théâtre en 2015 a été identifiée.

Il est proposé de programmer ce spectacle au Nouvel Atrium, le samedi 2 avril 2022 à 20h30 pour un tarif unique de 15 euros, étant précisé que la « Tite compagnie » se produira à titre gracieux. La capacité de la salle étant de 375 places, la recette totale sera au maximum de 5 625 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la programmation et la tarification de cette action
- De verser à l'UNICEF une subvention correspondant à l'intégralité des recettes de billetterie soit au maximum 5 625 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette action

Mme. Chantal BOULONGNE

Venez voir cette pièce pour plusieurs raisons : elle est déjà passée à Saint-Avertin mais on peut la revoir, 2 fois, 3 fois et à chaque fois il y a encore plus d'émotion. Je voulais juste rajouter que le thème de cette pièce ce sont deux hommes, ce ne sont pas un Russe et un Ukrainien mais un français et un allemand durant la guerre. Mais c'est un très bon choix, par rapport au contexte actuel, c'est plein de sensibilité et humanité et raconte la bêtise de la guerre.

Si vous pouvez venir, venez pour les dons et pour cette pièce, vous ressortirez avec plein d'émotions.

M. le Maire

Pour le public, le 2 avril, cela figure sur les délibérations. Si toutefois la salle ne serait pas pleine, je peux vous assurer que vous aurez une autre délibération pour que la somme qui est attendu puisse être versée à l'UNICEF. Sans rappeler que les acteurs vont jouer gratuitement et que la municipalité offre l'espace et la gestion qui va avec, sécurité, logistique, billetterie, techniciens pour l'intérêt ukrainien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la programmation et le tarif de 15 € la place ;**
- **De verser à l'UNICEF une subvention correspondant à l'intégralité des recettes de billetterie soit au maximum 5 625 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette action.**

M. Le Maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance : Mme Dublineau.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 a été affiché.

Le 23 mai 2022

Le Maire

Laurent Dublineau

Laurent RAYMOND

